

Motion Anne Baehler Bech et consorts – Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages

Texte déposé

En vue de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, un premier paquet de mesures a été adopté qui vise notamment à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables. La nouvelle Loi fédérale sur l'énergie est ainsi entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année et les enjeux sont énormes. En ce qui concerne la consommation d'énergie dans les bâtiments, la Constitution fédérale prévoit que les mesures concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments sont principalement du ressort des cantons (article 89, alinéa 4). Il appartient donc aux cantons de prendre des mesures pour atteindre les objectifs fixés et lutter contre le réchauffement climatique.

Ayant participé à un groupe de travail chargé de réfléchir à l'élaboration d'un contre-projet à l'initiative Pidoux sur les chauffages électriques, il ressort des discussions de ce groupe de travail sur la consommation globale et générale d'énergie dans le canton que la politique que le canton entend mener à bien pour réduire la consommation énergétique des bâtiments et favoriser leur assainissement nécessite la création d'un Centre de compétences sur la consommation énergétique des bâtiments et des ménages.

Ce Centre de compétences serait un outil précieux et utile pour tous — collectivités publiques, propriétaires, locataires — pour, d'une part, regrouper toutes les données existantes sur cette problématique, recenser les mesures d'aide et d'encouragement et, d'autre part, pour informer sur l'état actuel du parc de bâtiments et son suivi.

M'appuyant sur les réflexions de ce groupe de travail et par cette motion, je demande au Conseil d'Etat de créer un Centre de compétences de la consommation énergétique des bâtiments et des ménages.

Ce Centre de compétences aurait notamment pour but :

- de rassembler toutes les statistiques cantonales et fédérales relatives à la consommation énergétique des bâtiments et des ménages ;
- de publier sur l'état énergétique des bâtiments vaudois — certificat énergétique — et de son évolution ;
- de regrouper les bonnes pratiques en matière de consommation individuelle d'énergie ;
- de diffuser les études et recherches sur la consommation énergétique des bâtiments et des ménages, en particulier celles effectuées par les hautes écoles ;
- de recenser les techniques et moyens pour assainir un bâtiment et pour en analyser leur efficacité ;
- de recenser les mesures d'encouragement à l'assainissement des bâtiments proposées par les pouvoirs publics.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Anne Baehler Bech
et 36 cosignataires*

Développement

Mme Anne Baehler Bech (VER) : — Vous le savez : le parc immobilier de notre canton doit être assaini. En la matière, les enjeux comme le travail à faire sont considérables. Ce travail doit être fait pour respecter les objectifs fixés par la stratégie énergétique 2050, pour lutter contre le gaspillage énergétique et aussi, *in fine*, pour lutter contre le réchauffement climatique. Pour ce faire, je propose

un outil que je considère utile pour tous les protagonistes, à savoir les collectivités publiques, les propriétaires, les professionnels du bâtiment et les locataires, sous la forme d'un Centre de compétences de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages. Ce centre serait un outil utile, qui recenserait toutes les informations, les compétences, les bonnes pratiques, les études et les statistiques, pour les rendre accessibles, en ligne, à toutes et tous. Je vous remercie d'avance du bon accueil que vous réserverez à la motion.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.